

Concarneau, le 13 mars 2020



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MAIRE :

MESURES EXCEPTIONNELLES PRISES POUR ENRAYER LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS - COVID 19 :

Suite aux déclarations du Président de la République du 12 mars dernier, annonçant la fermeture des établissements scolaires et la mise en place de mesures sanitaires visant à enrayer la propagation du Coronavirus - Covid 19 sur le territoire national, le Maire a pris des mesures de salubrité publique par arrêté ce jour, considérant que l'état de vigilance face à ce virus ne permet pas momentanément, l'utilisation des installations susceptibles d'entraîner un rassemblement de plusieurs personnes dans un lieu confiné.

A partir du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, les équipements municipaux suivants sont fermés au public :

- Fermeture des installations sportives (terrains et salles) :
 - COSEC des Sables blancs (intérieur et extérieur)
 - Halle des sports et gymnase du Porzou
 - Tennis Padel de Concarneau
 - Pôle nautique
 - Base nautique du Porzou
 - Terrains de sport de Kerhun (1/2/3/4)
 - Stade Guy Piriou
 - Stade de Keriolet (1et 2)
 - Stade du Moros
 - Stade de Kersaux
 - Stade Henri Sérandour
 - Stade du Porzou
 - Salle de Gym du Lin



Concarneau, le 13 mars 2020

- **Fermeture des équipements culturels :**
 - Maison des Associations
 - Salles associatives de Tiliz
 - Abri du marin
 - Studios du Moros
 - Salles de danses de la ferme du Moros
 - Bâtiment traditionnel du Moros
 - Ateliers du Rouz
 - Maison du Patrimoine
 - Chap'L en ville close
 - Ecole de musique
 - Pôle culturel
 - Centre des Arts et de la Culture

- **Fermeture de tous les groupes scolaires maternels et primaires et accueils petite-enfance, enfance et jeunesse.**

Ces locaux pourront être maintenus ouverts uniquement pour permettre la tenue des bureaux de vote dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, ainsi que pour permettre l'accès aux bureaux administratifs permanents des associations culturelles et clubs sportifs.

La Municipalité